

**Zeitschrift:** Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Numismatische Gesellschaft

**Band:** 33-37 (1983-1987)

**Heft:** 129

  

**Artikel:** A propos des titulatures rétrogrades à lettres inversées dans le monnayage impérial romain

**Autor:** Bastien, Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-171312>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

10 après J.-C.) et qu'il en va certainement ainsi à Leptis. A cette émission comprenant dupondius et as manquait le sesterce. Il existe pourtant, dans les collections du British Museum. En voici la description :

D. ↗ (IMP) · C · D · F · A ↘ PM · PP, tête nue d'Auguste à gauche; bordure de perles (Ø 33 mm).

R. ↗ ΛEITIC, buste de Mercure à gauche; sous son buste, Δ; bordure de perles (Ø 34 mm).

Londres BM G 0316, ↓, 27,35 g (fig. 4).

La pièce est mal conservée; nous pouvons toutefois aisément restituer la légende du droit, abrégée comme sur l'as. Cette deuxième émission comprend donc, comme la première, sesterce, dupondius et as. Auguste figure encore sur la plus grande dénomination ainsi que sur l'as; Tibère, l'héritier de l'Empire, sur le dupondius: au père adoptif succède le fils adoptif d'Auguste. En bonne logique, nous devrions connaître un as parallèle au dupondius: cet as existe, mais il est daté de la 7<sup>e</sup> salutation impériale de Tibère, soit des années 12 et suivantes (fig. 7 = coll. P.V., ↑, 6,23 g).

Après cette émission, l'atelier de Leptis, comme bien d'autres, sera fermé<sup>15</sup>. Ces deux émissions, tout à fait originales, resteront les témoignages de la reconnaissance de cette cité libre envers Octave-Auguste qui lui avait octroyé sa *libertas*<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> Müller II, 50/20, attribuée, d'après Seguin, une monnaie d'Agrippine à Leptis: mauvaise lecture ou invention moderne, sans nul doute.

<sup>16</sup> Nos remerciements vont à nos collègues du British Museum qui nous ont autorisé à publier les exemplaires de Leptis conservés dans leur collection.

## À PROPOS DES TITULATURES RÉTROGRADES À LETTRES INVERSÉES DANS LE MONNAYAGE IMPÉRIAL ROMAIN

Pierre Bastien

M. Weder<sup>1</sup> et H. Huvelin<sup>2</sup> ont publié dans cette revue deux *antoniniani*, l'un de Gallien, l'autre de Tétricus, présentant une effigie impériale à gauche, entourée d'une légende, non seulement rétrograde, mais composée de lettres inversées. Les auteurs ne proposent pas d'explication de ces anomalies, mais en tirent des conclusions générales sur la confection des coins. Pour M. Weder il s'agit d'une erreur des ouvriers de l'atelier, qui apporte la preuve que les légendes ont été gravées et non poinçonnées comme on l'admet généralement. Pour H. Huvelin, qui adopte également cette position, il est probable que la «totalité du coin utilisé (effigie et légende) a dû être l'œuvre d'un seul et même artiste, ce qui amène à remettre en question la théorie généralement admise que la réalisation des titulatures – par poinçonnage ou gravure – était confiée à un ouvrier distinct».

Est-il possible de tirer ces conclusions de deux cas, certes très intéressants, mais exceptionnels dans le monnayage romain? Peut-on notamment affirmer que ces légendes rétrogrades n'ont pu être que gravées? A notre avis il ne peut faire de doute qu'elles ont été poinçonnées. Dans le cas de l'*antoninianus* de Tétricus par exemple, l'ouvrier aurait-il gravé un M sous la forme de quatre barres presque parallèles et un V dont les deux jambages sont séparés. On ne peut répondre que par la négative.

<sup>1</sup> M. Weder, *Römische Münzen und Münzstätten des 3. Jahrhunderts*. 2. Ein retrograder Antoninian des Gallienus – Nochmals zur Punzentheorie, SM, 118, 1980, 43–44.

<sup>2</sup> H. Huvelin, Un *antoninianus* rétrograde de Tétricus I à l'atelier de Trèves, SM, 121, 1981, 3–4.

Il faut rappeler que les poinçons utilisés dans les ateliers monétaires représentent souvent des lettres complètes, mais que parfois les lettres sont composées sur le coin à l'aide de plusieurs poinçons droits et courbes, habilement assemblés par les *signatores*<sup>3</sup>. Nous avons étudié ces faits dans les trois volumes parus du « Monnayage de l'atelier de Lyon »<sup>4</sup> et ils sont probablement appliqués dans les autres ateliers.

Les lettres des poinçons utilisés pour la confection d'un coin sont inversées et frappées de droite à gauche pour être lues de gauche à droite sur la monnaie ou, dans les titulatures rétrogrades, de gauche à droite pour être lues de droite à gauche. Dans le cas des deux *antoniniani* à titulatures rétrogrades et à caractères inversés les lettres sont poinçonnées exactement dans la position qu'elles devraient occuper sur la monnaie, de gauche à droite. Après la frappe elles apparaissent donc à l'envers et se lisent de droite à gauche.

On ne peut avoir fabriqué de poinçons spéciaux pour ces deux monnaies et on a donc utilisé les poinçons habituels. Voyons si cela est possible. Tout d'abord parmi les lettres des titulatures GALLIENVS AVG et IMP C TETRICVS P F AVG, certaines peuvent être poinçonnées dans les deux sens: A, I, M, T, V. Quant aux poinçons portant les lettres C et E, ils peuvent être retournés. L peut être réalisé avec deux poinçons L et F, N avec trois poinçons N, G est représenté sur les deux *antoniniani* comme un C. P peut être reproduit avec un jambage et un demi-cercle P et pour le R il suffit d'ajouter un tiret R. Seul le S pose un problème, mais il peut avoir été composé de deux demi-cercles et complété par quelques coups de burin.

Reste à expliquer le pourquoi des deux anomalies signalées par M. Weder et H. Huvelin. Les monétaires devaient avoir sous les yeux le dessin de la monnaie telle qu'elle apparaîtrait après la frappe et le dessin inversé qui servait de modèle pour confectionner le coin. A partir de là on peut formuler diverses hypothèses, sans naturellement aboutir à aucune certitude.

Il peut s'agir d'une erreur, le premier dessin ayant été copié au lieu du second. On peut admettre, comme le veut H. Huvelin, qu'un seul homme a fait l'ensemble du travail. Mais il se peut également que le *scalptor* ayant gravé son portrait à droite au lieu de le graver à gauche, le *signator* ait continué dans la même voie. On peut aussi voir dans ces deux monnaies le résultat d'une volonté délibérée, d'une fantaisie soit d'un, soit de deux exécutants. Mais rien ne permet d'affirmer que le portrait et la titulature proviennent de la même main. De nombreux faits prouvent qu'habituellement le *scalptor* grave l'effigie et que le *signator* poinçonne les légendes<sup>5</sup>. Même si l'on admet quelques exceptions la position traditionnelle n'en semble pas ébranlée.

Nous avons rédigé cette note quand nous avons pris connaissance de l'article de D. Salzmänn, qui a publié dans cette revue un tétradrachme de Caracalla de Beroea (Cyrrestique), présentant les mêmes caractéristiques que les deux *antoniniani* précédemment étudiés<sup>6</sup>. D. Salzmänn en conclut que les coins monétaires de l'antiquité n'étaient pas obtenus à l'aide de poinçons, mais gravés entièrement en négatif. Pour les raisons exposées ci-dessus nous avons peine à accepter cette thèse ou tout au moins sa généralisation pour le monnayage antique. Il est probable que le poinçonnage des légendes a été utilisé dans le monnayage grec impérial comme dans le monnayage impérial à légendes latines.

<sup>3</sup> Nous laissons aux *signatores* la fonction qu'on leur attribue traditionnellement. J. Lafaurie, *Familia monetaria*, Bulletin de la Société française de Numismatique, 7, 1972, 270, voit dans le *signator* le personnage qui met la marque de l'autorité sur le coin.

<sup>4</sup> P. Bastien, *Le Monnayage de l'atelier de Lyon*, 274-285, NR IX, Wetteren, 1976, 106-108; 285-294, NR VII, 1972, 92, 95-97; 294-316, NR, 1980, 115-116.

<sup>5</sup> Cf. pour le poinçonnage des marques d'ateliers, M. R. Alföldi, *Antike Numismatik* (1978), I, 33, pl. n° 370.

<sup>6</sup> D. Salzmänn, *Ein retrogrades Tetradrachmon des Caracalla aus Beroia*, SM, 124, 1981, 88-89.